

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

Le 24 novembre 2021

La protectrice du Manitoba publie son rapport annuel 2020-2021 ainsi que des données sur les décès d'enfants

La protectrice souligne les difficultés auxquelles les enfants et les jeunes sont confrontés pendant la pandémie de COVID-19

WINNIPEG, TERRITOIRE VISÉ PAR LE TRAITÉ N^o 1, PATRIE DE LA NATION MÉTISSE – La protectrice des enfants et des jeunes du Manitoba par intérim, Ainsley Krone, a publié le rapport annuel de son bureau qui résume les activités et initiatives entreprises au cours de l'année financière 2020-2021.

Le rapport met en évidence les difficultés courantes auxquelles les enfants, les adolescents, les jeunes adultes et leurs familles sont confrontés pendant la pandémie de COVID-19. Il s'agit notamment de l'absence et du désengagement scolaires chroniques, de la perturbation des placements des services de protection de l'enfance en raison des infections de COVID-19 et du recours accru à la séparation et à l'isolement dans les établissements de détention pour jeunes.

« Malgré les nombreux changements nécessaires apportés à nos services en raison de la COVID-19, nous avons poursuivi nos activités pendant la pandémie. Nous sommes restés à la disposition des jeunes, de leurs familles et des fournisseurs de services qui faisaient de leur mieux pour gérer les perturbations de service, les changements et les nombreux impondérables, a déclaré M^{me} Krone. Notre personnel a relevé le défi d'adapter son travail aux restrictions changeantes et à une nouvelle réalité virtuelle. C'est ainsi que nous avons adopté plusieurs approches nouvelles et novatrices pour nous acquitter de notre mandat. »

Le rapport annuel de la protectrice du Manitoba souligne les événements et les chiffres importants de la dernière année, notamment le nombre record d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes ayant bénéficié de services de défense des droits. Comme il est mentionné dans le sommaire – qui existe en français, en anglais, en cri, en ojibwé et en oji-cri – les statistiques clés sont notamment les suivantes :

- 2 423 demandes de services de défense des droits
- 934 dossiers ouverts en vue de services de défense
- 1 247 enfants, adolescents et jeunes adultes aidés dans la gestion des dossiers de défense
- 235 avis officiels de décès d'enfants reçus
- 33 examens de décès d'enfants effectués, dont deux nécessitant une enquête approfondie
- 20 enquêtes effectuées sur les décès d'enfants
- 3 rapports spéciaux publiés :
 - [*Are They Listening? Summary of Government Compliance with Recommendations Issued Under The Advocate for Children and Youth Act*](#) (novembre 2020)
 - [*Still Waiting: Investigating Child Maltreatment After the Phoenix Sinclair Inquiry*](#) (mars 2021)
 - [*Bridging the Gaps: Achieving Substantive Equality for Children with Disabilities in Manitoba*](#) (mars 2021)

- 1 rapport rédigé à la suite d'une enquête sur un cas de blessures graves
- 1 [énoncé conjoint](#) soumis aux Nations Unies sur les droits des enfants autochtones
- 19 recommandations officielles adressées à des organismes publics
- 379 enfants et jeunes ayant reçu dans les écoles des trousseaux éducatifs sur leurs droits (*Got Rights?*), à l'occasion de la Journée nationale de l'enfant
- 28 100 [Thrive Kits™](#) (Trousseaux vivacité^{MC}) distribués aux élèves avec la section du Manitoba et de Winnipeg de l'Association canadienne pour la santé mentale

« Les effets de la pandémie vont être ressentis pendant de nombreuses années et les jeunes les ressentiront encore plus, a ajouté M^{me} Krone. En nous tournant vers l'avenir, nous devons saisir l'occasion pour reconstruire et réimaginer collectivement des systèmes publics qui sont souples, qui améliorent la vie des enfants et des jeunes, et qui contribuent à l'avancement de leurs droits. Je suis fière de notre personnel qui accomplit déjà ce travail pour notre bureau. »

Pour consulter le rapport annuel de la protectrice, en français ou en anglais, visiter ManitobaAdvocate.ca/annual-reports/

Au sujet du PEJM : Le bureau du protecteur des enfants et des jeunes est un bureau indépendant de l'Assemblée législative du Manitoba. Nous faisons valoir les droits, les intérêts et les points de vue des enfants, des adolescents et des jeunes adultes de tout le Manitoba qui reçoivent, ou sont en droit de recevoir, des services publics, notamment des services à l'enfant et à la famille, des services d'adoption, des services aux enfants handicapés, des services de santé mentale, des services de lutte contre la toxicomanie, des services d'éducation, des services d'aide aux victimes et des services de justice pour adolescents. Nous faisons cela en plaidant directement avec les enfants et les jeunes, ou en leur nom, avec des fournisseurs de soins et d'autres intervenants. Notre travail de défense consiste aussi à examiner les services publics après le décès d'un enfant, lorsque l'enfant ou sa famille recevait un service sujet à examen, au sens de la Loi sur le protecteur des enfants et des jeunes. De plus, nous sommes habilités par la législation provinciale à présenter des recommandations au gouvernement et à d'autres organismes publics, à mener des recherches axées sur l'enfant, à diffuser nos observations et à éduquer le public sur les droits des enfants et sur toute autre question prévue par cette loi.

Renseignements aux médias :

Jessica Botelho-Urbanski, gestionnaire de l'éducation du public
Tél. : 204 451-6111
Courriel : jbotelho@manitobaadvocate.ca